

## PROGRAMME DE FORMATION

# CONDUCTEUR DE GRUE AUXILIAIRE – PREPARATION AU TEST CACES R.490 - PERSONNEL EXPERIMENTE

### Public et pré-requis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français
- Être titulaire du permis de conduire B ou C suivant le P.T.R.A. du véhicule
- Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement une grue auxiliaire de chargement de véhicules (Article R.4323-55 du Code du Travail)

### Durée

- 3 jours soit 21 heures

### Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation
- Une grue auxiliaire, charges diverses à manutentionner
- Différents types d'élingues
- Différents accessoires
- **Prévoir équipements de protection individuels : chaussures de sécurité, casque, gants...**
- Vidéo projecteur / diaporama ou rétroprojecteur / transparents
- Livret stagiaire
- Formation dispensée en français

### Intervenants

- 1 technicien de formation spécialiste de la manutention mécanisée
- 1 Testeur AFNOR pour la partie tests CACES®

### Évaluation

Evaluation continue et certificative

### Objectif

- Situer le rôle des Instances et répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de la grue auxiliaire pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre de la grue mobile et des accessoires de levage

### Contenu

#### I / Partie théorie - La législation

Décret 98.1084 du 02/12/1998, Recommandation CNAMTS R.490

- Rôles et missions des différentes instances, organismes de prévention, de contrôle, etc.
- Sélection et qualités requises du conducteur de grue de chargement
- Rôle et responsabilités du conducteur, du chef de chantier, de l'élingueur...
- Responsabilités civiles et pénales
- Les équipements de protection individuels
- Différents types de grue de chargement
- Principaux organes de service et de sécurité des grues de chargement
- Les différents montages sur le porteur
- Les différents équipements utilisés sur les grues de chargement
- L'examen préalable de la grue avant son utilisation
- Les manœuvres de mise en position de travail et route
- Les essais à effectuer avant l'utilisation : - Sur le porteur, sur la grue de chargement
- Définitions et explications de : portée, capacité de levage, couple de levage, hauteur de levage...
- Lecture de la plaque de charge
- Capacité maximale d'utilisation de la grue de chargement
- Les gestes de commandement AFNOR
- Les consignes de conduite et de circulation
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Description de la chaîne cinématique




EB PREVENTION - Siret : 537 825 333 00017 - Code APE : 8559A  
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 305 378 25 333

Habilité INRS en SST, PRAP et APS ASD  
Certification Afnor NF 214 Service - Formation continue hors alternance  
Référéncé Datadock  
N° déclaration d'activité : 93 84 0327 084  
IPRP sous le N° 2013-05-84-048

 Emmanuel Bosquet  
Directeur EB Prévention et EB Formation

 +33 (0)4 13 07 09 30  
+33 (0)7 61 58 49 90

 contact@eb-prevention.com

 [www.eb-prevention.com](http://www.eb-prevention.com)

 68, rue du refuge 84200 Carpentras

### Suite I partie théorie

- La réglementation à l'intérieur de l'entreprise
- La circulation sur la voie publique (Code de la Route)
- Mise en station de la grue de chargement
- Les règles de sécurité et connaissances de son environnement de travail
- Techniques d'élingage des charges
- Techniques d'arrimage des charges
- Consignes pour le remplissage du réservoir
- Consignes en cas d'incident, accident ou incendie
- L'entretien de premier niveau
- Les techniques de chargement et déchargement de matériel
- Les pictogrammes et panneaux de signalisation

### II / Partie pratique

- Adéquation de la grue à l'opération de manutention envisagée
- Vérifications avant utilisation (porteur / grue) :
  - Inspection visuelle
  - Vérification des différents niveaux
  - Vérification des différents accessoires
  - Vérification des instruments de contrôle
  - Utilisation du carnet de bord
  - Vérification des organes de sécurité
  - Positionnement en sécurité de la grue (balisage, calage...)
  - Lecture de la plaque de charge
  - Prise en main de la grue de chargement
  - Essais à vide avec technique d'arrêt du balancement
  - Prise et dépose de charges diverses
  - Chargement & déchargement du porteur / camion
  - Exercices pratiques avec élingage de charges
  - Application des gestes de commandement
  - Mise en évidence des risques (environnement)

### **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES**

Tests CACES® : théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R490



### Validation


Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques




EB PREVENTION - Siret : 537 825 333 00017 - Code APE : 8559A  
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 305 378 25 333

Habilité INRS en SST, PRAP et APS ASD  
Certification Afnor NF 214 Service - Formation continue hors alternance  
Référéncé Datadock  
N° déclaration d'activité : 93 84 0327 084  
IPRP sous le N° 2013-05-84-048

 Emmanuel Bosquet  
Directeur EB Prévention et EB Formation

 +33 (0)4 13 07 09 30  
+33 (0)7 61 58 49 90

 contact@eb-prevention.com

 [www.eb-prevention.com](http://www.eb-prevention.com)

 68, rue du refuge 84200 Carpentras

## PROGRAMME DE FORMATION

# CONDUCTEUR DE GRUE AUXILIAIRE – PREPARATION AU TEST CACES R.490 - PERSONNEL DEBUTANT

### Public et pré-requis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français
- Être titulaire du permis de conduire B ou C suivant le P.T.R.A. du véhicule
- Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement une grue auxiliaire de chargement de véhicules (Article R.4323-55 du Code du Travail)

### Durée

- 4 jours soit 28 heures comprenant 1 jour de théorie - 2 jours de pratique - 1 jour de test CACES®

### Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation
- Une grue auxiliaire, charges diverses à manutentionner
- Différents types d'élingues
- Différents accessoires
- **Prévoir équipements de protection individuels : chaussures de sécurité, casque, gants...**
- Vidéo projecteur / diaporama ou rétroprojecteur / transparents
- Livret stagiaire
- Formation dispensée en français

### Intervenants

- 1 technicien de formation spécialiste de la manutention mécanisée
- 1 Testeur AFNOR pour la partie tests CACES®

### Évaluation

Evaluation continue et certificative

### Objectif

- Situer le rôle des Instances et répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de la grue auxiliaire pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre de la grue mobile et des accessoires de levage

### Contenu

#### I / Partie théorie - La législation

Décret 98.1084 du 02/12/1998, Recommandation CNAMTS R.490

- Rôles et missions des différentes instances, organismes de prévention, de contrôle, etc.
- Sélection et qualités requises du conducteur de grue de chargement
- Rôle et responsabilités du conducteur, du chef de chantier, de l'élingueur...
- Responsabilités civiles et pénales
- Les équipements de protection individuels
- Différents types de grue de chargement
- Principaux organes de service et de sécurité des grues de chargement
- Les différents montages sur le porteur
- Les différents équipements utilisés sur les grues de chargement
- L'examen préalable de la grue avant son utilisation
- Les manœuvres de mise en position de travail et route
- Les essais à effectuer avant l'utilisation : - Sur le porteur, sur la grue de chargement
- Définitions et explications de : portée, capacité de levage, couple de levage, hauteur de levage...
- Lecture de la plaque de charge
- Capacité maximale d'utilisation de la grue de chargement
- Les gestes de commandement AFNOR
- Les consignes de conduite et de circulation
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Description de la chaîne cinématique




EB PREVENTION - Siret : 537 825 333 00017 - Code APE : 8559A  
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 305 378 25 333

Habilité INRS en SST, PRAP et APS ASD  
Certification Afnor NF 214 Service - Formation continue hors alternance  
Référéncé Datadock  
N° déclaration d'activité : 93 84 0327 084  
IPRP sous le N° 2013-05-84-048

 Emmanuel Bosquet  
Directeur EB Prévention et EB Formation

 +33 (0)4 13 07 09 30  
+33 (0)7 61 58 49 90

 contact@eb-prevention.com

 [www.eb-prevention.com](http://www.eb-prevention.com)

 68, rue du refuge 84200 Carpentras



### Suite I partie théorie - La législation (suite)

- La réglementation à l'intérieur de l'entreprise
- La circulation sur la voie publique (Code de la Route)
- Mise en station de la grue de chargement
- Les règles de sécurité et connaissances de son environnement de travail
- Techniques d'élingage des charges
- Techniques d'arrimage des charges
- Consignes pour le remplissage du réservoir
- Consignes en cas d'incident, accident ou incendie
- L'entretien de premier niveau
- Les techniques de chargement et déchargement de matériel
- Les pictogrammes et panneaux de signalisation

### II / Partie pratique

- Adéquation de la grue à l'opération de manutention envisagée
- Vérifications avant utilisation (porteur / grue) :
  - Inspection visuelle
  - Vérification des différents niveaux
  - Vérification des différents accessoires
  - Vérification des instruments de contrôle
  - Utilisation du carnet de bord
  - Vérification des organes de sécurité
  - Positionnement en sécurité de la grue (balisage, calage...)
  - Lecture de la plaque de charge
  - Prise en main de la grue de chargement
  - Essais à vide avec technique d'arrêt du balancement
  - Prise et dépose de charges diverses
  - Chargement & déchargement du porteur / camion
  - Exercices pratiques avec élingage de charges
  - Application des gestes de commandement
  - Mise en évidence des risques (environnement)

### **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES**

Tests CACES ® : théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R490



### Validation

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques



EB PREVENTION - Siret : 537 825 333 00017 - Code APE : 8559A  
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 305 378 25 333

Habilité INRS en SST, PRAP et APS ASD  
Certification Afnor NF 214 Service - Formation continue hors alternance  
Référéncé Datadock  
N° déclaration d'activité : 93 84 0327 084  
IPRP sous le N° 2013-05-84-048

Emmanuel Bosquet  
Directeur EB Prévention et EB Formation

+33 (0)4 13 07 09 30  
+33 (0)7 61 58 49 90

contact@eb-prevention.com

[www.eb-prevention.com](http://www.eb-prevention.com)

68, rue du refuge 84200 Carpentras

## PROGRAMME DE FORMATION

# CONDUCTEUR DE GRUE AUXILIAIRE – PREPARATION AU TEST CACES R.490 - PERSONNEL EXPERIMENTE

### Public et pré-requis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français
- Être titulaire du permis de conduire B ou C suivant le P.T.R.A. du véhicule
- Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement une grue auxiliaire de chargement de véhicules (Article R.4323-55 du Code du Travail)

### Durée

- 2 jours soit 14 heures pour 6 personnes maximum comprenant : 1 jour de théorie / pratique – 1 jour de test CACES®

### Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation
- Une grue auxiliaire, charges diverses à manutentionner
- Différents types d'élingues
- Différents accessoires
- **Prévoir équipements de protection individuels : chaussures de sécurité, casque, gants...**
- Vidéo projecteur / diaporama ou rétroprojecteur / transparents
- Livret stagiaire
- Formation dispensée en français

### Intervenants

- 1 technicien de formation spécialiste de la manutention mécanisée
- 1 Testeur AFNOR pour la partie tests CACES®

### Évaluation

Evaluation continue et certificative

### Objectif

- Situer le rôle des Instances et répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de la grue auxiliaire pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre de la grue mobile et des accessoires de levage

### Contenu

#### I / Partie théorie - La législation

Décret 98.1084 du 02/12/1998, Recommandation CNAMTS R.490


- Rôles et missions des différentes instances, organismes de prévention, de contrôle, etc.
- Sélection et qualités requises du conducteur de grue de chargement
- Rôle et responsabilités du conducteur, du chef de chantier, de l'élingueur...
- Responsabilités civiles et pénales
- Les équipements de protection individuels
- Différents types de grue de chargement
- Principaux organes de service et de sécurité des grues de chargement
- Les différents montages sur le porteur
- Les différents équipements utilisés sur les grues de chargement
- L'examen préalable de la grue avant son utilisation
- Les manœuvres de mise en position de travail et route
- Les essais à effectuer avant l'utilisation : - Sur le porteur, sur la grue de chargement
- Définitions et explications de : portée, capacité de levage, couple de levage, hauteur de levage...
- Lecture de la plaque de charge
- Capacité maximale d'utilisation de la grue de chargement
- Les gestes de commandement AFNOR
- Les consignes de conduite et de circulation
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Description de la chaîne cinématique




EB PREVENTION - Siret : 537 825 333 00017 - Code APE : 8559A  
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 305 378 25 333

Habilité INRS en SST, PRAP et APS ASD  
Certification Afnor NF 214 Service - Formation continue hors alternance  
Référéncé Datadock  
N° déclaration d'activité : 93 84 0327 084  
IPRP sous le N° 2013-05-84-048

 Emmanuel Bosquet  
Directeur EB Prévention et EB Formation

 +33 (0)4 13 07 09 30  
+33 (0)7 61 58 49 90

 contact@eb-prevention.com

 [www.eb-prevention.com](http://www.eb-prevention.com)

 68, rue du refuge 84200 Carpentras





## I / Partie théorie – La législation (suite)

- La réglementation à l'intérieur de l'entreprise
- La circulation sur la voie publique (Code de la Route)
- Mise en station de la grue de chargement
- Les règles de sécurité et connaissances de son environnement de travail
- Techniques d'élingage des charges
- Techniques d'arrimage des charges
- Consignes pour le remplissage du réservoir
- Consignes en cas d'incident, accident ou incendie
- L'entretien de premier niveau
- Les techniques de chargement et déchargement de matériel
- Les pictogrammes et panneaux de signalisation

## II / Partie pratique

- Adéquation de la grue à l'opération de manutention envisagée
- Vérifications avant utilisation (porteur / grue) :
  - Inspection visuelle
  - Vérification des différents niveaux
  - Vérification des différents accessoires
  - Vérification des instruments de contrôle
  - Utilisation du carnet de bord
  - Vérification des organes de sécurité
  - Positionnement en sécurité de la grue (balisage, calage...)
  - Lecture de la plaque de charge
  - Prise en main de la grue de chargement
  - Essais à vide avec technique d'arrêt du balancement
  - Prise et dépose de charges diverses
  - Chargement & déchargement du porteur / camion
  - Exercices pratiques avec élingage de charges
  - Application des gestes de commandement
  - Mise en évidence des risques (environnement)

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES

Tests CACES ® : théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R490



## Validation

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques



EB PREVENTION - Siret : 537 825 333 00017 - Code APE : 8559A  
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 305 378 25 333

Habilité INRS en SST, PRAP et APS ASD  
Certification Afnor NF 214 Service - Formation continue hors alternance  
Référéncé Datadock  
N° déclaration d'activité : 93 84 0327 084  
IPRP sous le N° 2013-05-84-048

Emmanuel Bosquet  
Directeur EB Prévention et EB Formation

+33 (0)4 13 07 09 30  
 +33 (0)7 61 58 49 90

[contact@eb-prevention.com](mailto:contact@eb-prevention.com)

[www.eb-prevention.com](http://www.eb-prevention.com)

68, rue du refuge 84200 Carpentras

## PROGRAMME DE FORMATION

# CONDUCTEUR DE GRUE AUXILIAIRE – PREPARATION AU TEST CACES R.490 - RENOUELEMENT

### Public et pré-requis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français
- Être titulaire du permis de conduire B ou C suivant le P.T.R.A. du véhicule
- Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement une grue auxiliaire de chargement de véhicules (Article R.4323-55 du Code du Travail)

### Durée

- 2 jours soit 14 heures pour 6 personnes maximum comprenant :  
1 jour de théorie / pratique - 1 jour de tests CACES®

### Lieu

- Intra entreprise :  
dans vos locaux
- Inter-entreprises :  
sur notre plateau

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation
- Une grue auxiliaire, charges diverses à manutentionner
- Différents types d'élingues
- Différents accessoires
- **Prévoir équipements de protection individuels : chaussures de sécurité, casque, gants...**
- Vidéo projecteur / diaporama ou rétroprojecteur / transparents
- Formation dispensée en français
- Livret stagiaire
- Formation dispensée en français

### Intervenants

- 1 technicien de formation spécialiste de la manutention mécanisée
- 1 Testeur AFNOR pour la partie tests CACES®

### Objectif

- Situer le rôle des Instances et répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de la grue auxiliaire pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre de la grue mobile et des accessoires de levage

### Contenu

#### I /Partie théorie – La législation

Décret 98.1084 du 02/12/1998, Recommandation CNAMTS R.490

- Rôles et missions des différentes instances, organismes de prévention, de contrôle, etc.
- Sélection et qualités requises du conducteur de grue de chargement
- Rôle et responsabilités du conducteur, du chef de chantier, de l'élingueur...
- Responsabilités civiles et pénales
- Les équipements de protection individuels
- Différents types de grue de chargement
- Principaux organes de service et de sécurité des grues de chargement
- Les différents montages sur le porteur
- Les différents équipements utilisés sur les grues de chargement
- L'examen préalable de la grue avant son utilisation
- Les manœuvres de mise en position de travail et route
- Les essais à effectuer avant l'utilisation : - Sur le porteur, sur la grue de chargement
- Définitions et explications de : portée, capacité de levage, couple de levage, hauteur de levage...
- Lecture de la plaque de charge
- Capacité maximale d'utilisation de la grue de chargement
- Les gestes de commandement AFNOR
- Les consignes de conduite et de circulation
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Description de la chaîne cinématique

## Contenu (suite)

### I / Partie théorie – La législation (suite)

- La réglementation à l'intérieur de l'entreprise
- La circulation sur la voie publique (Code de la Route)
- Mise en station de la grue de chargement
- Les règles de sécurité et connaissances de son environnement de travail
- Techniques d'élingage des charges
- Techniques d'arrimage des charges
- Consignes pour le remplissage du réservoir
- Consignes en cas d'incident, accident ou incendie
- L'entretien de premier niveau
- Les techniques de chargement et déchargement de matériel
- Les pictogrammes et panneaux de signalisation

### II / Partie pratique

- Adéquation de la grue à l'opération de manutention envisagée - - -
- Vérifications avant utilisation (porteur / grue) :
  - Inspection visuelle
  - Vérification des différents niveaux
  - Vérification des différents accessoires
  - Vérification des instruments de contrôle
- Utilisation du carnet de bord
- Vérification des organes de sécurité
- Positionnement en sécurité de la grue (balisage, calage...)
- Lecture de la plaque de charge
- Prise en main de la grue de chargement
- Essais à vide avec technique d'arrêt du balancement
- Prise et dépose de charges diverses
- Chargement & déchargement du porteur / camion
- Exercices pratiques avec élingage de charges
- Application des gestes de commandement
- Mise en évidence des risques (environnement)

### CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES

Tests CACES® : théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R490



### Évaluation

Évaluation continue et certificative

### Validation

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques